

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La gouvernance d'entreprise et la gestion des affaires chez Machine Scout sont basées sur les valeurs de notre entreprise : la confiance dans les personnes, l'engagement total pour le service et la rentabilité soutenue.

Elles sont également basées sur les principes généraux du développement durable, qui mettent l'accent sur l'intégration des objectifs économiques, sociaux et écologiques dans nos activités commerciales. Des pratiques commerciales responsables sont essentielles pour garantir la compétitivité et la rentabilité.

Avec les principes de conduite des affaires de Machine Scout, nous décrivons les exigences fondamentales et les lignes directrices qui régissent notre façon de faire des affaires. Ces principes décrivent les normes légales et éthiques les plus élevées, que nous respecterons envers nos clients, nos autres partenaires commerciaux et les marchés financiers dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Chaque employé, quelle que soit sa position dans l'organisation, est responsable du respect de ces principes de conduite des affaires, à moins que les lois locales ou internationales ou d'autres réglementations applicables n'en disposent autrement.

2. LOIS ET REGLEMENTS

Machine Scout s'engage à respecter les lois nationales et internationales en vigueur. Cela inclut, par exemple, les lois et règlements sur la concurrence, la gouvernance d'entreprise, la fiscalité, la divulgation financière, la sécurité, la prévention des pots-de-vin, des paiements illicites et de la corruption, les droits des employés et la protection de l'environnement.

3. RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Machine Scout s'engage à respecter les règles du droit de la concurrence et toutes les activités susceptibles de restreindre la concurrence loyale sont interdites.

4. CONFIDENTIALITE ET RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Les informations confidentielles concernant Machine Scout et ses partenaires, clients et fournisseurs doivent être gardées secrètes et protégées contre tout accès non autorisé. Les employés ne doivent pas divulguer ou utiliser les informations confidentielles qui leur parviennent dans le cadre de leur travail à des fins personnelles ou pour le bénéfice d'une personne autre que Machine Scout.

Machine Scout respecte la vie privée et l'intégrité de ses partenaires et de ses employés et vise à appliquer des normes strictes lors du traitement des données personnelles et des informations sur les produits. Toutes les données personnelles collectées et conservées par Machine Scout seront traitées de manière équitable, légale et prudente et d'une manière qui protège la vie privée de notre personnel et d'autres personnes.

5. RAPPORTS FINANCIERS

Machine Scout a des normes comptables généralement acceptées et uniformes et des définitions de principes comptables qui sont suivies dans la comptabilité et les rapports financiers de toutes les unités. Les états financiers consolidés du groupe sont préparés conformément aux normes IFRS.

Machine Scout fournit à ses parties prenantes des informations sur son statut et sa performance simultanément et avec le même contenu, de manière transparente et ouverte, sans préférence ni favoritisme pour un groupe ou un individu et conformément à la loi, aux règlements de ces bourses et aux pratiques acceptées sur le marché des valeurs mobilières.

6. DROITS DE L'HOMME

Machine Scout soutient et respecte la protection des droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Machine Scout promeut l'absence de toute discrimination basée, par exemple, sur la race, la nationalité, le sexe, la religion et l'âge, et œuvre pour l'égalité des chances dans l'ensemble du groupe.

Machine Scout défend la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Machine Scout ne recourt pas au travail des enfants ou au travail forcé. Le groupe ne tolère pas non plus les conditions

de travail qui sont en conflit avec les lois et les pratiques internationales. Nous attendons de l'ensemble de notre réseau de fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques commerciales conformes à nos principes.

7. L'ENVIRONNEMENT

Les activités environnementales de Machine Scout sont basées sur la notion de cycle de vie. L'objectif est de développer et de produire des solutions et des services respectueux de l'environnement qui répondent aux exigences vitales de ses clients. La priorité est donnée au développement de produits et de services à faibles émissions et à haute efficacité. Des efforts sont déployés pour parvenir à un développement durable également dans nos opérations internes par le biais des matières premières, des processus, des produits, des déchets et des émissions en utilisant les dernières avancées techniques.

8. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Machine Scout s'efforce d'offrir à ses employés un environnement de travail intéressant et stimulant où règnent l'ouverture, le respect, la confiance et l'égalité des chances. L'entreprise développe continuellement un lieu de travail sûr et sans danger pour ses employés, ses sous-traitants et les autres personnes travaillant dans les différents secteurs de l'entreprise.

Machine Scout applique également des processus de fabrication et de développement de produits ainsi que des méthodes de contrôle de la qualité qui minimisent les risques pour la santé et la sécurité liés à l'utilisation de ses produits et services.

9. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les employés de Machine Scout doivent éviter toutes les situations où leurs intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Machine Scout et des parties prenantes de Machine Scout. Cela signifie, par exemple, que les employés ne peuvent pas accepter ou fournir des cadeaux personnels, de l'hospitalité ou des divertissements, qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêt potentiel. Dans le cas où l'acceptation d'un cadeau ou d'une faveur crée un conflit d'intérêt potentiel, l'employé doit clarifier la situation avec son supérieur hiérarchique au préalable.

10. CORRUPTION OU POTS-DE-VIN

Machine Scout ou ses employés ne doivent pas accepter, faire, rechercher ou offrir des pots-de-vin ou des avantages monétaires de quelque nature que ce soit. Cela inclut l'argent, les avantages, les divertissements ou les services ou tout autre avantage matériel pour ou de la part de fonctionnaires ou d'autres partenaires commerciaux, qui sont donnés avec l'intention d'obtenir un gain commercial ou personnel inapproprié. Machine Scout ne peut offrir ou présenter des avantages matériels que s'ils sont conformes aux pratiques acceptées et ne dépassent pas une valeur habituelle et ne porteraient pas préjudice à Machine Scout si les avantages étaient rendus publics.

11. FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Machine Scout attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mènent leurs activités conformément aux mêmes principes légaux, éthiques, environnementaux et liés aux employés que Machine Scout applique elle-même. Ces principes sont d'une grande importance lors de l'établissement ou de la conduite de relations commerciales. Konecranes encourage l'application de ces principes chez ses fournisseurs et sous-traitants et entend surveiller leurs actions à cet égard.

12. MISE EN ŒUVRE

L'objectif de ces principes de conduite des affaires est de définir la façon de travailler de Machine Scout dans toutes ses activités. Les principes sont applicables à toutes les entreprises Machine Scout et à tous les secteurs d'activité de Konecranes. La direction du groupe et ses employés doivent respecter les normes énoncées dans les principes, sans exception. Konecranes s'assure que ces principes sont communiqués efficacement à tous les employés et exige que chacun les adopte et les mette en œuvre.

Si vous avez des inquiétudes ou des questions concernant le respect ou l'interprétation de ces principes de conduite des affaires ou d'éventuelles violations de ces principes, vous devez contacter votre directeur.

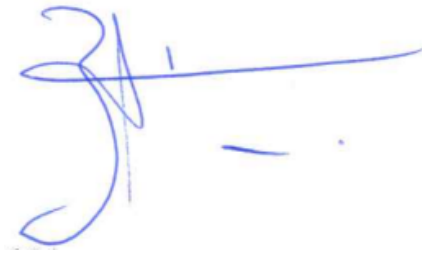
Ce dernier est chargé d'évaluer la gravité de la violation éventuelle et de décider des mesures à prendre. Les employés doivent toujours se sentir libres de discuter de toutes les questions possibles concernant ces principes avec la direction. Il est interdit d'empêcher un employé de signaler un comportement contraire à ces principes.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS – LBCranes Équipements de levage

Approbation du code de conduit pour les fournisseurs

Responsable: Victor Bassa Altemir

Sign:

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a small dot.

Date d'approbation: 15th juin 2021